

VILLE DE WISSEMBOURG

BUDGET PRIMITIF

LOTISSEMENT GUMBERLE

ANNEE 2024

PROPOSITION BUDGET PRIMITIF 2024

LOTISSEMENT GUMBERLE

SYNTHESE

Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses hono+travaux	94 814,12€	Solde de fonctionnement reporté	22 023,74€
Dépenses financières	6 000,00€	Vente de terrains	166 500,00€
Charges (écritures d'ordre section à section) (2)	125 185,88€	Subvention d'équilibre VILLE	37 476,26€
Charges (écritures d'ordre intérieur section) (3)	6 000,00€	Produits (écritures d'ordre intérieur section) (3)	6 000,00€
TOTAL 232 000,00€		TOTAL 232 000,00€	

Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunt	130 000,00€	Solde d'investissement reporté	4 814,12€
		Produits (écritures d'ordre section à section) (2)	125 185,88€
TOTAL 130 000,00€		TOTAL 130 000,00€	

(2) constatation de la variation du stock des biens en début d'année
(3) intégration des charges financières

FONCTIONNEMENT

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	405 000,00	0,00	0,00	232 000,00	232 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00
011	Charges à caractère général (3)	290 400,00	0,00	0,00	94 814,12	94 814,12	0,00	94 814,12	94 814,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	290 400,00	0,00	0,00	94 814,12	94 814,12	0,00	94 814,12	94 814,12
66	Charges financières	300,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	300,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
	Total des dépenses réelles	290 700,00	0,00	0,00	100 814,12	100 814,12	0,00	100 814,12	100 814,12
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	114 000,00	0,00	0,00	125 185,88	125 185,88	0,00	125 185,88	125 185,88
043	Opérations ordre intérieur de la section	300,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
	Total des dépenses d'ordre	114 300,00	0,00	0,00	131 185,88	131 185,88	0,00	131 185,88	131 185,88

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

232 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET 6
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	405 000,00	0,00	0,00	232 000,00	232 000,00	0,00	232 000,00	232 000,00
011	Charges à caractère général (4)	290 400,00	0,00	0,00	94 814,12	94 814,12	0,00	94 814,12	94 814,12
6045	Achats études et prestations de services	12 400,00	0,00		6 814,12	6 814,12	0,00	6 814,12	6 814,12
605	Achats de matériel, équip. et travaux	278 000,00	0,00		88 000,00	88 000,00	0,00	88 000,00	88 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	290 400,00	0,00	0,00	94 814,12	94 814,12	0,00	94 814,12	94 814,12
66	Charges financières	300,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	300,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
	Total des dépenses réelles	290 700,00	0,00	0,00	100 814,12	100 814,12	0,00	100 814,12	100 814,12
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	114 000,00			125 185,88	125 185,88		125 185,88	125 185,88
71355	Variat° stocks terrains aménagés	114 000,00			125 185,88	125 185,88		125 185,88	125 185,88
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	300,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (2)	233 226,62	0,00	209 976,26	209 976,26	209 976,26
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	160 000,00	0,00	166 500,00	166 500,00	166 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		72 926,62	0,00	37 476,26	37 476,26	37 476,26
Total des recettes réelles		232 926,62	0,00	203 976,26	203 976,26	203 976,26
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		232 926,62	0,00	203 976,26	203 976,26	203 976,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	300,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes d'ordre		300,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					22 023,74
---------------------------------------	--	--	--	--	-----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées					232 000,00
---	--	--	--	--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						
013	Atténuations de charges (3)	233 226,62	0,00	209 976,26	209 976,26	209 976,26
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	160 000,00	0,00	166 500,00	166 500,00	166 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	160 000,00	0,00	166 500,00	166 500,00	166 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	72 926,62	0,00	37 476,26	37 476,26	37 476,26
Total des recettes de gestion des services		72 926,62	0,00	37 476,26	37 476,26	37 476,26
76	Produits financiers	232 926,62	0,00	203 976,26	203 976,26	203 976,26
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		232 926,62	0,00	203 976,26	203 976,26	203 976,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	300,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
796	Transferts charges financières	300,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des recettes d'ordre		300,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre		114 300,00			131 185,88	II		131 185,88	131 185,88

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = FI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou ilées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		IV
IV – ANNEXES		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		130 000,00					130 000,00	5 611,76	0,00	0,00		
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		130 000,00					130 000,00	5 611,76	0,00	0,00		
2023/521658G CE	N	0,00	A-1	130 000,00	1,00	F		4,300	130 000,00	5 611,76	0,00	0,00		
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
Total général		0,00		130 000,00					130 000,00	5 611,76	0,00	0,00		

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV – ANNEXES	IV
			B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	130 000,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0	0	
		% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
		Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits					0
		% de l'encours					0,00
		Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.